



## Héritage parrain sans lien de parenté

-----  
Par Allyls

Bonjour,

J'ai appris récemment que mon parrain était décédé en 2014.  
Lorsque j'ai écrit à son épouse, elle m'a interdit de reprendre contact avec elle.  
Je ne voyais plus mon parrain depuis plusieurs années a cause d'elle.  
Mon parrain n'a jamais eut d'enfant et avant qu'il ne rencontre sa femme nous avons toujours été très liés.

J'ai trouvé la réaction de sa veuve surdimensionnée. J'ai cherché à en savoir plus et en interrogeant le site de la caisse des dépôts, j'ai constaté qu'un « bien » de mon parrain y était répertorié, alors que sa seule héritière connue est son épouse.

J'ai tenté d'interroger le notaire qui s'est occupé de la succession de mon parrain et insistant sur le fait que je réglerais tout frais inhérent à ma demande. Je n'ai eut aucun retour.

Ma question est la suivante :

N'ayant aucun lien de parenté avec mon parrain, et sachant que son épouse me déteste, est-il possible que le notaire ait omis de me contacter lors du règlement du testament ?

Je vous remercie par avance pour le temps accordé à ma demande.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,  
Quel "bien" serait sur le site de la caisse des dépôts ?

Vous pouvez demander à votre notaire des précisions sur le traitement d'un testament. Il est fort peu vraisemblable que la veuve ait réussi à bloquer un leg qui devait vous revenir.

-----  
Par morobar

Bonjour,  
en interrogeant le site de la caisse des dépôts, j'ai constaté qu'un « bien » de mon parrain y était répertorié, alors que sa seule héritière connue est son épouse.  
Comment avez-vous pratiqué ?  
Je ne vois rien d'approchant sur le site de la CDC que je viens de consulter, hélas.

-----  
Par Allyls

Bonjour

Merci de votre réponse.

Le mot bien n'est pas approprié.

J'ai interrogé la CDC via ciclade, et lorsque l'on rentre les informations de mon parrain, il est indiqué qu'il y a une réponse positive.  
Je trouve ça étonnant qu'il y ait des sommes non réclamées ou oubliées, dans la mesure où mon parrain avait fait un testament détaillé.

En effet, j'aimerais qu'un notaire m'indique, dans la mesure où nous n'avons aucun lien de parenté, si le notaire qui s'est occupé de la succession était obligé de me retrouver en cas d'héritage ?

-----  
Par yapasdequoi

N'ayant aucun lien de parenté, ce n'est pas un héritage, car vous n'êtes pas héritier. C'est au mieux un testament. Le notaire doit le respecter.

Par contre si vous restez introuvable, au bout de 10 ans c'est perdu. Ce serait utile de contacter par courrier RAR le notaire qui a traité cette succession.

Ciclade indique les comptes en déshérence, non réclamés par les héritiers. Vous n'êtes pas héritier.

-----  
Par Allys

Merci à nouveau.

Je vais suivre votre conseil et questionner à nouveau le notaire par RAR, car en effet il y a un testament, ça c'est sur.

-----  
Par CToad

Bonjour,

Vous faites bien de chercher, mais je préfère vous alerter pour vous éviter des désillusions : un testament n'est pas gravé dans le marbre, il a pu être annulé, ou remplacé par un testament qui n'est pas en votre faveur.

Si votre parrain est décédé en 2014 et qu'avant cela cela faisait plusieurs années que vous ne le voyiez plus, et que vous n'aviez plus de contact, il a pu changer d'héritier.

-----  
Par Allys

Je vous remercie pour votre bienveillance.

Je n'attend rien de particulier, je me questionne depuis la réaction virulente de sa veuve. Ainsi que la raison pour laquelle elle ne m'a pas prévenu de son décès.

De plus, mon parrain était un monsieur fortuné très méfiant, il ne se liait pas d'amitié facilement. Il n'avait plus aucune famille à part sa femme (qu'il a épousé tardivement). Mon père, ma mère et moi étions avant ça ce qui ressemblait le plus à une famille. C'est pour cette raison qu'il était mon parrain. Elle nous a intelligemment éloignés de lui, aucun de nous ne c'est fâché avec lui. On l'a juste laissé vivre sa vie tranquille avec cette dame.

Dans ces circonstances je ne vois pas la nécessité de faire un testament, son épouse étant son unique héritière et il n'était pas homme à faire des dons.

J'ai peut-être trop d'imagination ;) mais je préfère vérifier.